

PLAN DE ZONAGE

APPROBATION

Sarl EPODE Chamberly épode 44 rue Charles Montreuil 73000 CHAMBERLY Tél : 04 79 86 99 51 Fax : 04 79 86 99 58 info@epode.eu www.epode.eu Nature de la modification:	N° Plan	1	Modifications Ind. Date
	N° Dossier		A Modif2 : 01/08/2012
	Date	09 / 09 / 2013	B Modif3 : 17/10/2012
	Echelle	1/5000	C Modif4 : 10/11/2012
			D Modif5 : 30/07/2013
			E Modif6 : 09/09/2013
			F G H

Légende

Cours d'eau

Limites de zone PLU

ZPOS

- Ua : Zone de constructions anciennes (Noyau historique du vieux Lumbin)
- Ub : Zone réservée à des constructions de plus faible densité (habitat individuel et intermédiaire)
- Uc : Zone réservée à des constructions de plus forte densité (habitat intermédiaire et collectif)
- Ue : Zone réservée à des équipements publics
- Ui : Zone réservée à l'autoroute
- Ux : Zone réservée à des activités économiques
- 1AUb : Zone urbanisable à moyen terme par opération d'aménagement d'ensemble, en référence à la zone Ub
- 1AUc : Zone urbanisable à moyen terme par opération d'aménagement d'ensemble, en référence à la zone Uc
- 2AU : Zone urbanisable à long terme, l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à une modification ou à une révision du PLU
- 2AUzh : Zone urbanisable à long terme, l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à une modification ou à une révision du PLU, concernée par des zones humides
- A : Zone agricole
- AL : Secteurs agricoles où cohabitent les activités de pleins airs. Ces secteurs font l'objet des articles du titre IV
- Azh : Zone agricole humide
- N : Zone naturelle
- Nh : Zone naturelle et forestière habitée
- Nj : Secteurs naturels constitués de parcs et de jardins
- NL : Zone naturelle destinée aux loisirs
- Np : Zone naturelle protégée (Captage du Trou Bleu)
- Nz : Zone naturelle soumise à des risques
- Nzh : Zone naturelle et forestière humide

Prescriptions surfaciques

- Emplacement réservé
- L123.2.c Servitude de localisation (création d'une voie)
- Périmètre de mixité sociale au titre du L123.1.5-16° du code de l'urbanisme
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Protection du patrimoine bâti au titre de l'article L123.1.5-7

Liste des emplacements réservés

N°	Description	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	Création équipement loisir	Commune	1434.48
2	Création d'un cheminement entre le centre ancien et le pôle loisir	Commune	3728.71
3	Bassin de rétention	Commune	5871.28
4	Création d'une liaison entre la zone d'activité existante et son extension future	Commune	944.82
5	Création d'un cheminement piéton	Commune	547.46
6	Création de places de stationnements	Commune	821.71
7	Extension du cimetière	Commune	1320.26
8	Création d'une voirie de desserte	Commune	951.56
9	Création d'un cheminement	Commune	1016.13

Tableau de surface

Type	Superficie en m²
Ua	122782
Ub	91837
Uc	641106
Ue	9766
Ui	196581
Ux	58022
1AUb	15233
1AUc	18508
2AU	43043
2AUzh	17331
A	417308
AL	110782
Azh	1668636
N	1855162
Nh	78830
Nj	9654
NL	30085
Np	43535
Nz	1082327
Nzh	84556
Total	6950084

0 200 400 m

